



# La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 142 - Mai 2023

## ÉDITORIAL

Le chantier du regroupement pédagogique intercommunal concentré sur le site unique du groupe scolaire « Emile Dartheney » touche à sa fin. Il aura fallu plus d'une dizaine d'années de réflexion suivie de deux années de démarches administratives et deux années de chantier pour aboutir. Un cheminement difficile pour une belle école rurale au bénéfice des enfants des communes de Bures-en-Bray, Osmoy-Saint-Valéry et Mesnières ! Pour celles et ceux qui n'ont pu assister à la manifestation d'inauguration, la lettre municipale reprend les grandes lignes de ce projet : sa genèse, son coût, son fonctionnement.

Le printemps est arrivé et nous sommes tous impatients de voir les beaux jours arrivés. Le mois de Mai est toujours une période compliquée pour l'équipe technique des agents communaux en charge de l'entretien des espaces publics. L'herbe pousse vite et il faut faire face. Les agents agissent selon les modalités retenues dans le schéma de gestion différenciée des espaces publics. C'est leur fil conducteur !

Mesnières, notre village doit être beau, accueillant et propre !

**Dany MINEL,**  
Maire

### INVITATION

#### Atlas de Biodiversité Communale, animation

**le samedi 13 mai 17h00 :**

rendez-vous dans la cour d'honneur pour partir le long de l'avenue verte, avec Thomas, animateur du Groupe Ornithologique Normand, écouter les oiseaux nicheurs.

Au retour, après un échange avec l'animateur, nous partagerons le verre de l'amitié. Jeunes et moins jeunes, vous êtes tous invités !

## Le Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal – RPCI –

Alors que les enfants des classes maternelles étrennaient les nouveaux locaux dès la rentrée de septembre 2022, il a fallu patienter jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour que tous les écoliers du SIVoS du Bas-Bray soient scolarisés sur le site de Mesnières-en-Bray. À ce jour, ce sont 137 élèves qui fréquentent le groupe « Emile Dartheney ».

L'inauguration, en présence de M. le Sous-Préfet, de M. le directeur académique adjoint, de M. le Député, de M. le président du Département a eu lieu le 18 mars. Ce fut l'occasion de rappeler la genèse de l'opération ainsi que son financement :

« Les premières réflexions datent de plus de quinze ans, et c'est en 2017 que les élus du SIVoS ainsi que ceux de chaque conseil municipal délibèrent favorablement à la création du RPCI. Après les années consacrées à l'élaboration du projet, à l'obtention du permis de construire, à l'établissement du plan de financement, les travaux commencent en février 2021. Ils seront totalement achevés au cours de 2023.

L'opération a consisté principalement à construire trois classes avec une salle d'animation, une salle de sieste, un préau, à réhabiliter le bâti existant avec création d'un bureau de direction, d'une salle de reprographie, d'une salle de convivialité à destination des personnels ainsi que le déplacement de la chaufferie et l'extension de la cour de récréation.

Le coût de l'opération incluant les travaux autorisant le fonctionnement du centre de loisirs s'élève à 1 698 500 € HT. Le financement est assuré par l'accompagnement financier de l'Etat pour 797 833 €, du Département pour 480 685 €, de la Caisse d'Allocations Familiales pour 80 225 €. Le solde est assuré par les communes membres du SIVoS soit 339 757 € dont 300 000 € (montant qui doit encore être ajusté) financés par un emprunt sur une période de 25 années au taux de 1,25% dont la 1<sup>ère</sup> échéance sera remboursée en 2025 (annuités constantes de 13 980 €)».

## LE RPCI : UN ENSEMBLE DE SERVICES AU BÉNÉFICE DES FAMILLES

Dans les services offerts par le SIVoS du Bas-Bray, chacun connaît le transport scolaire, la sensibilisation à la natation, la restauration scolaire. Mais le SIVoS propose d'autres services :

La garderie avec le complément de petit déjeuner : Elle fonctionne dès le matin 6h30 et le soir jusqu'à 18h30. Pour tous les enfants accueillis avant 7h50, le SIVoS fournit un complément de petit déjeuner.

La restauration scolaire avec la tarification sociale : Depuis la rentrée scolaire 2021, la tarification de la restauration prend en compte le Quotient Familial établi par la CAF. Pour toutes les familles dont le QF mensuel est inférieur ou égal à 1 000 € le repas est facturé 1 €.

Le centre de loisirs périscolaire du mercredi matin : Un centre de loisirs périscolaire labellisé « accueil qualité » fonctionnant chaque mercredi de 8h30 à 12h30 avec accueil échelonné jusqu'à 10h est proposé aux familles. Ce centre de loisirs est aussi ouvert aux enfants ne fréquentant pas le regroupement pédagogique du Bas-Bray. Pour répondre à certaines demandes, les élus en collaboration avec les parents, vont expérimenter l'accueil sur la journée complète du mercredi (8h30-17h30).

La culture à l'école : Chaque année, les élus votent un crédit permettant la sensibilisation des écoliers des classes élémentaires à la musique et votent également un crédit au bénéfice des maternels pour un projet culturel.

L'école numérique rurale : Chaque enseignant dispose d'un tableau numérique et d'une tablette numérique pour deux élèves.

Le dispositif ludisport : Il permet la découverte de nouvelles pratiques sportives. Ce dispositif devrait être à nouveau proposé aux écoliers des classes élémentaires dès septembre 2023.

.../...

## LE RPCI : UN ENSEMBLE DE SERVICES AU BÉNÉFICE DES FAMILLES

Les séances se dérouleraient sur un rythme hebdomadaire dans la halle de sports soit pendant la pause méridienne ou après la classe.

Si c'est par décision des élus que ces services sont mis en œuvre, il convient de préciser qu'ils reçoivent, pour un bon nombre, le soutien financier de l'Etat, de l'association M.O.B., de la communauté de communes, du Département, de la Région, de la CAF ou encore d'entreprises privées. Autant de partenaires que nous savons remercier.

D'autres services optionnels sont mis en place par les équipes pédagogiques tels des voyages et séjours de découverte, des projets « nature », de jardinage ou l'accès à la bibliothèque.

Pour information : la contribution financière de la commune au fonctionnement du SIVOS s'élève à 129 878 € soit 57.72% de l'ensemble des contributions des communes adhérentes.

## LES COMPTES COMMUNAUX EN QUELQUES CHIFFRES

Le compte administratif 2022 a été voté en conseil municipal le 16 mars : L'arrêt des comptes de la commune laisse apparaître au titre de l'année comptable 2022, un excédent de fonctionnement de 164 403,27 € dont on devra prélever 8 369,45 € pour couvrir le déficit d'investissement. En reprenant les exercices des années antérieures, l'excédent cumulé s'élève à 726 086,39 €.

Quant au budget prévisionnel 2023, il a été présenté en conseil municipal et voté le 13 avril dernier : les nouvelles inscriptions budgétaires concernent le remplacement d'un véhicule pour 40 000 €, les frais d'études pour une mise aux normes de l'accès handicapé au cimetière (15 000 €), pour l'aménagement de la rue de l'église (5000 €), pour la création d'une micro crèche (12 000 €), pour l'opération d'effacement de réseaux le long de la route de Lucy pour un montant de 15 600 €. Une somme de 38 000 € a été provisionnée pour des achats de foncier parmi lesquels figure l'acquisition d'une parcelle de terrain afin de sécuriser la circulation dans la rue de la Gare. Pour l'ensemble de ces projets, il est convenu de rechercher toutes les aides financières possibles.

Les principales opérations déjà inscrites en 2022, non réalisées au 31 décembre 2022 et réinscrites sont le passage en LED de l'éclairage public, une première tranche de travaux pour l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication sur Autrecourt, la réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale, le renforcement du circuit touristique de découverte du village « Cérès et le petit photographe ».

## URBANISME : BON À SAVOIR « Des questions qui reviennent souvent »

Le permis de démolir est-il obligatoire ? Oui, si le bâti se situe dans le périmètre protégé du château ou s'il figure au PLU communal dans la liste des « éléments identifiés », liste disponible sur le site officiel de la mairie.

Puis-je planter, mettre un muret... sur le talus public le long ou devant ma propriété ? Dans ce cas, il faut systématiquement adresser en mairie une demande d'autorisation en décrivant succinctement l'opération. Pour info, certains aménagements sont considérés comme dangereux telle la pose d'une pierre, d'un poteau... et d'autres inesthétiques telle la pose d'une bâche sur talus !

Puis-je envoyer les eaux pluviales de ma construction sur le domaine public ? La gestion des eaux pluviales issues des constructions nouvelles doit se faire autant possible par infiltration à la parcelle. Seuls les débits de fuite à faible débit de bassins, de mares, de citernes, de rétention peuvent être dirigés vers le réseau public des eaux pluviales et en aucun cas dans le réseau d'assainissement.

Puis-je créer une entrée sur mon terrain ? Là aussi, une demande de permission de voirie est à déposer en mairie.

Parmi les dispositions du PLU, signalons aussi l'obligation de recouvrir les matériaux de construction bruts (agglos, briques creuses...) et l'interdiction de poser des bâches accrochées aux treillages de clôture donnant sur l'espace public.

Pour toute question liée aux autorisations d'urbanisme, n'hésitez pas à interroger la mairie ou à retrouver l'intégralité du PLU sur le site officiel de la mairie [www.mesnieres-en-bray.fr](http://www.mesnieres-en-bray.fr).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Exposition « Le Village pendant la Seconde Guerre Mondiale »** : proposée par les Anciens Combattants rendez-vous à la salle de spectacles et de loisirs du Dimanche 7 au Mardi 9 Mai de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00. Mercredi 10 Mai de 9h00 à 12h00. Entrée libre.

**Les bons de fleurissement** : l'opération communale avec le soutien du lycée horticole est reconduite, retirez votre bon en mairie (20% de réduction sur 100 € maxi d'achat de fleurs aux serres du château pour fleurir chez vous de façon visible de la rue). Ces bons sont à utiliser pour le 31 mai au plus tard !

**Le 14 mai** : Ce sera la kermesse de la MOB organisée autour de la salle de spectacles et de loisirs et la fête « Nature et fourchette » organisée en commun par la Commune et le lycée agricole sur les pelouses du Château. N'hésitez pas à rendre visite aux deux manifestations, les organisateurs sauront apprécier et le meilleur accueil vous y sera réservé !

### Sur Votre Agenda

#### Mai :

- ☞ **Lundi 8** : Manifestation patriotique
- ☞ **Les 7,8,9,10** : Exposition "Le Village pendant la Seconde Guerre"
- ☞ **Samedi 13** : Animation Nature, Atlas de Biodiversité Communale
- ☞ **Dimanche 14** : Kermesse de la MOB  
Fête Nature et Fourchette organisée en commun par la Commune et le lycée agricole

#### Juin :

- ☞ **Dimanche 11** : Tournoi de football des seniors de l'A.S.M.
- ☞ **Samedi 11 et Dimanche 12** : Fêtes du club de ROLLERS-EN-BRAY
- ☞ **Jeu 22** : Barbecue des Jeunes d'Hier
- ☞ **Vendredi 23** : Assemblée Générale de l'A.S.M.
- ☞ **Jeu 29** : Voyage des Anciens Combattants

#### Juillet :

- ☞ **Dimanche 9** : Foire à tout organisée par les Jeunes d'Hier
- ☞ **Jeu 13** : Jeux pour les enfants, et "Pique-nique républicain"
- ☞ **Du Lundi 24 au Dimanche 30** : Semaine de la randonnée



### La Lettre Municipale

"Vos Élus vous informent" n° 142 Mai

Publication : Dany MINEL

Mairie

76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

tél : 02.35.93.10.14

fax : 02.35.94.23.58

mail : [mairie.mesnieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.mesnieres@wanadoo.fr)  
[www.mesnieres-en-bray.fr](http://www.mesnieres-en-bray.fr)